

Le défi Corse, le "oui" ou "non" - 1/1

"Oui" ou "non" le vote est clos ! Voici en résumé de ce qu'il vient de se produire.

De la société corse, on ne retient souvent que la "romantique" omerta et le "ribellu", le nationaliste flanqué d'une kalachnikov ! De la Corse politique, une île qui se veut en marge de la République. Souvent réclamée, toujours récupérée par les porteurs de cagoules, la parole est donnée cette fois au peuple corse. Le 6 juillet prochain, les insulaires se prononceront à titre consultatif pour la première fois sur l'avenir institutionnel de l'île. Si le "oui" l'emporte, la Corse pourrait devenir le "laboratoire" d'une France décentralisée avec la possibilité très controversée d'adapter les lois françaises selon la "spécificité corse".

Le scénario et la date sont arrêtés. Le 6 juillet, les Corses devront répondre par "oui" ou par "non" à la question consultative : "Approuvez-vous les orientations proposées pour le statut de la collectivité territoriale de Corse ?". En clair, la voix populi devra infirmer ou confirmer sa volonté de voir l'Etat français repenser l'organisation administrative et politique de l'île. Si le "oui" l'emporte, le projet sur un nouveau statut de la Corse pourra faire son chemin et déboucher sur la création d'une "collectivité territoriale unique", et la suppression des deux départements, ceux de Corse du Sud et de Haute-Corse.

Une réforme institutionnelle dont la simple perspective n'a pas manqué d'échauffer les esprits des deux camps. Alors que le camp du "oui" était crédité à la mi-juin, de 54% des intentions de vote, celui du "non" cristallisé autour de la personne de Emile Zuccarelli, l'actuel maire de Bastia radical de gauche, dénonce "une réforme en trompe l'œil". L'ancien ministre estime que ce nouveau statut ne peut qu'aider à la reconstitution des féodalités, au renforcement du clanisme, du clientélisme et des mafias, considérant que le regroupement des compétences va conduire à une "concentration excessive des pouvoirs en un seul lieu, entre les mains de quelques-uns". Et d'ajouter que cette réforme n'a été envisagée que pour "complaire aux plus violents de la famille nationaliste".

Pour beaucoup de Français aujourd'hui, ce nouveau statut pourrait placer la Corse dans l'antichambre de l'indépendance mais aussi ouvrir la boîte de Pandore de l'unité française. Pourtant, à la lecture de Corse, les voies de l'avenir, cette question est massivement rejetée par les différents acteurs politiques. Seul, le chef de file de Corsica Nazione, Jean-Guy Talamoni, envisage à terme "une nation corse souveraine". Toutefois, tenter de remettre la Corse sur les rails grâce à une réforme institutionnelle pourrait ne pas suffire à endiguer la violence intrinsèque au quotidien insulaire. Le véritable enjeu réside dans l'application de la loi et le rétablissement de l'État de droit. Car pour la quasi-majorité des édiles interrogées, elle est la condition sine qua none du développement économique de l'île. C'est pourquoi on est tenté de se demander si ce statut qui se tient droit dans les bottes du processus de Matignon tente d'acheter la paix sociale ? Et si, in fine, ce statut dérogatoire ne débouchera pas sur d'autres revendications indépendantistes.

Après le statut Defferre, qui créa une Assemblée en Corse en 1982, le statut Joxe, qui en 1991 avait réorganisé la collectivité territoriale, et la loi Jospin du 22 janvier 2002, les Corses voteront leur quatrième statut. En revanche, ils inaugurent un nouveau type de "consultation des électeurs" institué par l'article 6 de la loi de révision constitutionnelle adoptée le 17 mars dernier.